

Barème d'honoraires

Applicable au 15/04/2022

Honoraires sur transactions d'immeubles Calculés sur le prix de vente

Les honoraires sont à la charge de vendeur

DE 0 à 50 000 €	9 % TTC
DE 50 001 à 150 000 €	9 % TTC
DE 150 001 à 300 000 €	6 % TTC
DE 300 001 à 500 000 €	5 % TTC
AU-DELA DE 500 000 €	4 % TTC



LA RESIDENCE
Mon partenaire immobilier

SAS AGENCE DU GRAND CERF

76, Rue Emile ZOLA 95870 BEZONS

RCS Pontoise : 537 494 536 Titulaire de la carte prof. Transaction n° CPI 9501 2019 000 040 357

Garantie Financière de 110000 € Par CEGC